



Étude de la biodiversité du Chéran

secteur amont Chéran, Chênaie, Rimbaudière

La Rouaudière et Saint-Aignan-sur-Roë



life revers'
EAU



Région
PAYS
de la
LOIRE



Étude de la biodiversité du Chéran secteur amont Chéran, Chênaie, Rimbaudière

Marché n° 2024-LI-10-SE-14
LIFE 19 IPE/FR/000007 REVERS'EAU

Décembre 2025

Coordination : Magali PERRIN, MNE

Inventaires de terrain : Magali PERRIN, Anna FRESNE, Léa LEJEUNE, MNE

Cartographie : Magali PERRIN, Anna FRESNE, Léa LEJEUNE, MNE

Rédaction : Magali PERRIN, Anna FRESNE, Léa LEJEUNE, MNE

Relecture : Thomas GIRARD, MNE

Citation recommandée :

Magali PERRIN, Anna FRESNE et Léa LEJEUNE, 2025. Etude de la biodiversité du Chéran - secteur amont Chéran, Chênaie, Rimbaudière à La Rouaudière et Saint-Aignan-sur-Roë. Rapport d'étude Mayenne Nature Environnement. Syndicat du bassin de l'Oudon. Marché n° 2024-LI-10-SE-14 LIFE 19 IPE/FR/000007 REVERS'EAU. 24 p. + annexe.



MNE compte plus de 550 adhérents, des bénévoles, des administrateurs décideurs et référents, ainsi qu'une équipe de salariés, qui apportent leur expertise professionnelle aux missions et aux actions de l'association. Elle a pour objectifs de :

Préserver et reconquérir la biodiversité en Mayenne

- Connaître et préserver les espèces sauvages locales (faune et flore) ;
- Protéger et reconquérir les milieux naturels dans leur diversité ;
- Porter à connaissance, éduquer et sensibiliser tous les publics ;
- Exercer une veille et prendre des positions concernant la protection de la biodiversité et des milieux ;
- Accompagner les acteurs du territoire dans la transition écologique.

SOMMAIRE

1	Introduction.....	1
1.1	Contexte.....	1
1.2	Définition du périmètre d'étude	1
1.3	Localisation du secteur	2
1.4	Evolution des paysages	3
1.5	Objectifs.....	4
2	Méthodes d'inventaires de la faune et de la flore.....	5
2.1	Cartographie des habitats	5
2.2	Inventaire de la flore vasculaire	5
2.3	Inventaires de la faune.....	6
2.3.1	Insectes saproxyliques	6
2.3.2	Odonates.....	6
2.3.3	Amphibiens	6
2.3.4	Micromammifères	7
3	Résultats.....	8
3.1	Étude des habitats	8
3.1.1	Intérieur du cours d'eau.....	9
3.1.2	Trois premiers mètres de part et d'autre du cours d'eau	11
3.1.3	Zone de non traitement (ZNT) entre les parcelles agricoles et le cours d'eau (jusqu'à 10 m) ..	13
3.2	Inventaire floristique.....	15
3.2.1	Espèces exotiques envahissantes.....	15
3.3	Inventaires de la faune.....	16
3.3.1	Insectes sapoxyliques.....	16
3.3.2	Odonates.....	17
3.3.3	Amphibiens	19
3.3.4	Micromammifères	19
3.3.5	Synthèse des enjeux faunistiques	20
3.4	Mise en œuvre des travaux et recommandations	21
3.4.1	Impact potentiel des travaux	21
3.4.2	Recommandations	21
	Liste des figures	22
	Liste des tableaux.....	22
	Bibliographie	23
	Annexe : Liste et statuts des espèces végétales inventoriées sur le site	25

1 Introduction

1.1 Contexte

Le Syndicat de bassin de l'Oudon, dans le cadre de son projet Life Chéran, envisage de réaliser des travaux de restauration de cours d'eau sur le bassin versant du ruisseau du Chéran. L'objectif est l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques de ce bassin versant.

Afin d'évaluer les enjeux en matière de biodiversité sur le périmètre d'étude désigné, le Syndicat de bassin de l'Oudon propose la réalisation d'une étude de la biodiversité (faune/flore), pour déterminer les enjeux des différents sites et prévoir un accompagnement, ainsi que des recommandations particulières dans le cas, où des espèces patrimoniales et/ou protégées seraient détectées.

En complément, le Syndicat du bassin de l'Oudon souhaite également réaliser un inventaire des mammifères semi-aquatiques : Loutre d'Europe, Castor d'Eurasie et Campagnol amphibie, sur l'axe principal du Chéran.

1.2 Définition du périmètre d'étude

Le périmètre, défini dans le cadre de cette étude, comprend 2 zones distinctes. La zone 1 (Tableau 1), sur laquelle un diagnostic faune/flore doit être réalisé, correspond aux 4 secteurs de cours d'eau, sur lesquels les travaux de restauration ont été programmés, à savoir :

Tableau 1 : Localisation des zones d'étude pour le diagnostic faune/flore.

Description	Communes	Distance
Amont du Chéran, des sources jusqu'au lieu-dit de Bel-Orient : axe Chéran, ruisseau de la Chênaie et Ruisseau de la Rimbaudière	La Rouaudière Saint-Aignan-sur-Roë	8,8 km environ
Entre le plan d'eau communal et le pont de la rue de Madame de Senonnes	Saint-Aignan-sur-Roë	520 m environ
Lieu-dit « la Jaunaie »	Congrier	230 m environ
Amont du Parc des Hunaudières	Saint-Saturnin-du-Limet	160 m environ

La zone 2 (Figure 1), quant à elle, concerne l'étude des mammifères semi-aquatiques et correspond à l'axe principal du Chéran, qui s'étend sur environ 28 km, et traverse les communes de La Rouaudière, Saint-Aignan-sur-Roë, Saint-Saturnin-du-Limet, Congrier, Saint-Martin-du-Limet, Renazé, Bouchamps-les-Craon, La Boissière, Chérancé et Châtellais (49).

Ce rapport traite exclusivement de la zone d'étude amont Chéran et ses affluents : le ruisseau de la Chênaie et celui des Rimbaudières soit 8.8 km de linéaire, sur les communes de la Rouaudière et de Saint-Aignan-sur-Roë (Figure 2).

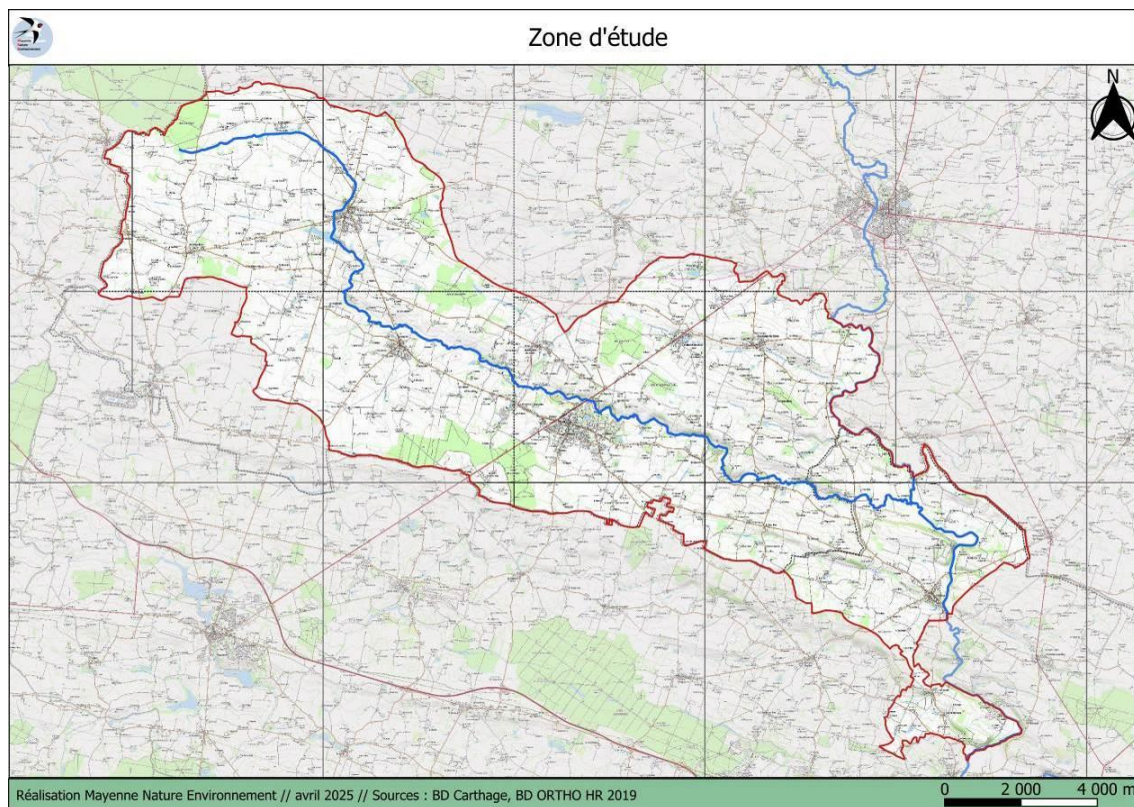


Figure 1 : Zone d'étude pour les mammifères semi-aquatiques.



Figure 2 : Carte des secteurs prospectés

1.3 Localisation du secteur

La zone se trouve directement à côté de la ZNIEFF de type II de la « Forêt de la Guerche » et à 4 km au sud-ouest de la ZNIEFF de type I du « plan d'eau de la Rincerie », qui est aussi un ENS (Figure 3).

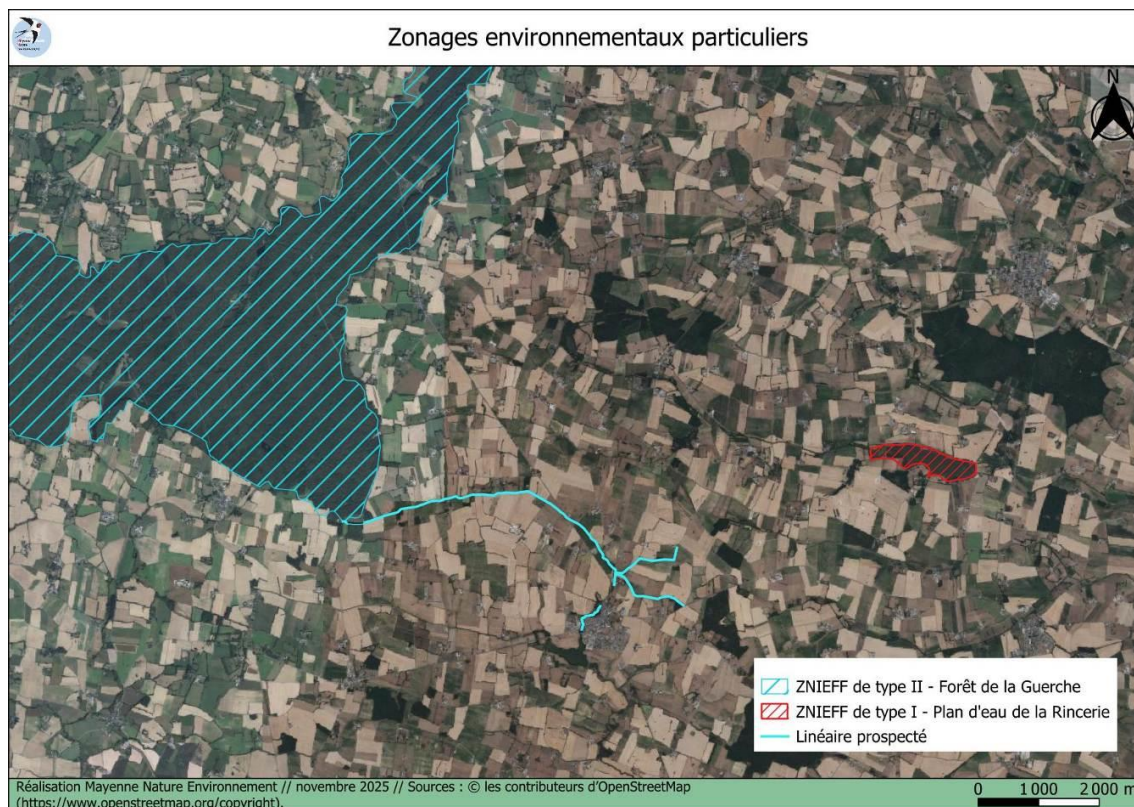
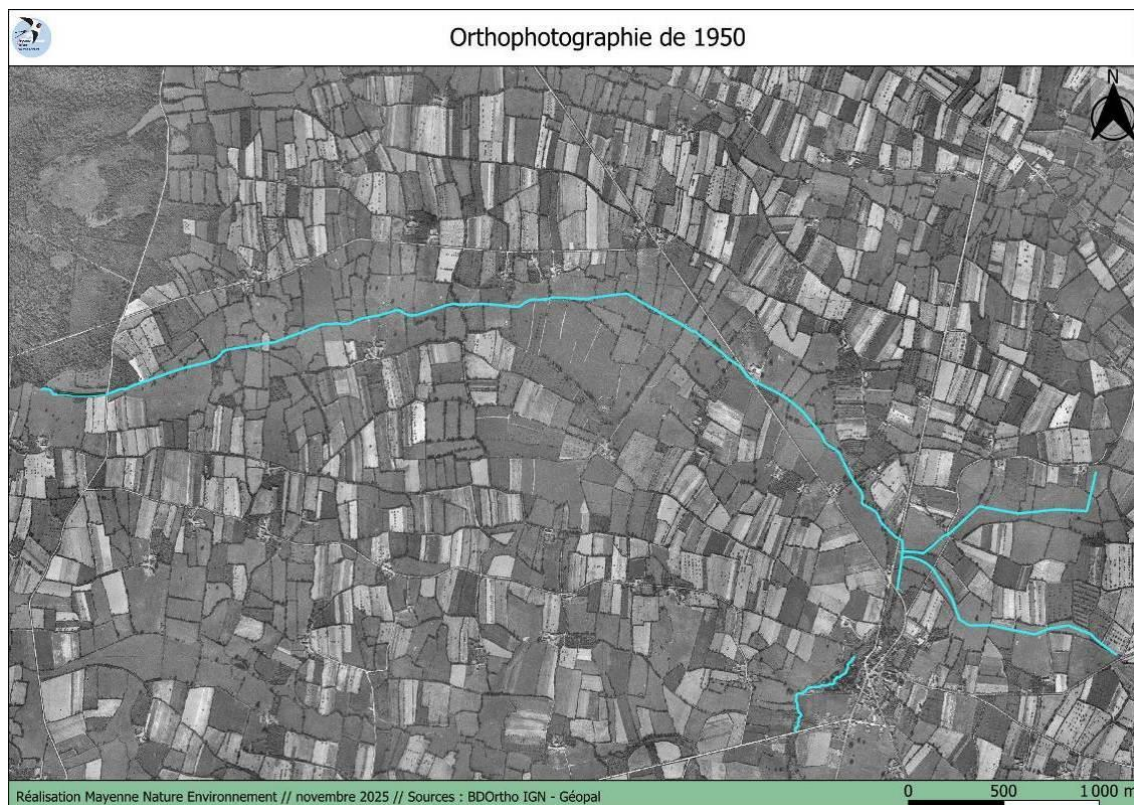


Figure 3 : Zonages particuliers à proximité du site

1.4 Evolution des paysages

L'observation principale, tirée de la comparaison des photographies aériennes de 1950 et d'aujourd'hui, est la diminution drastique du linéaire de haies, liée au procédé de remembrement. Le maillage bocager à ici quasiment disparu, suite à un agrandissement des parcelles alentours. Cette disparition a probablement grandement participé à la dégradation de la qualité du cours d'eau et à la simplification des paysages.



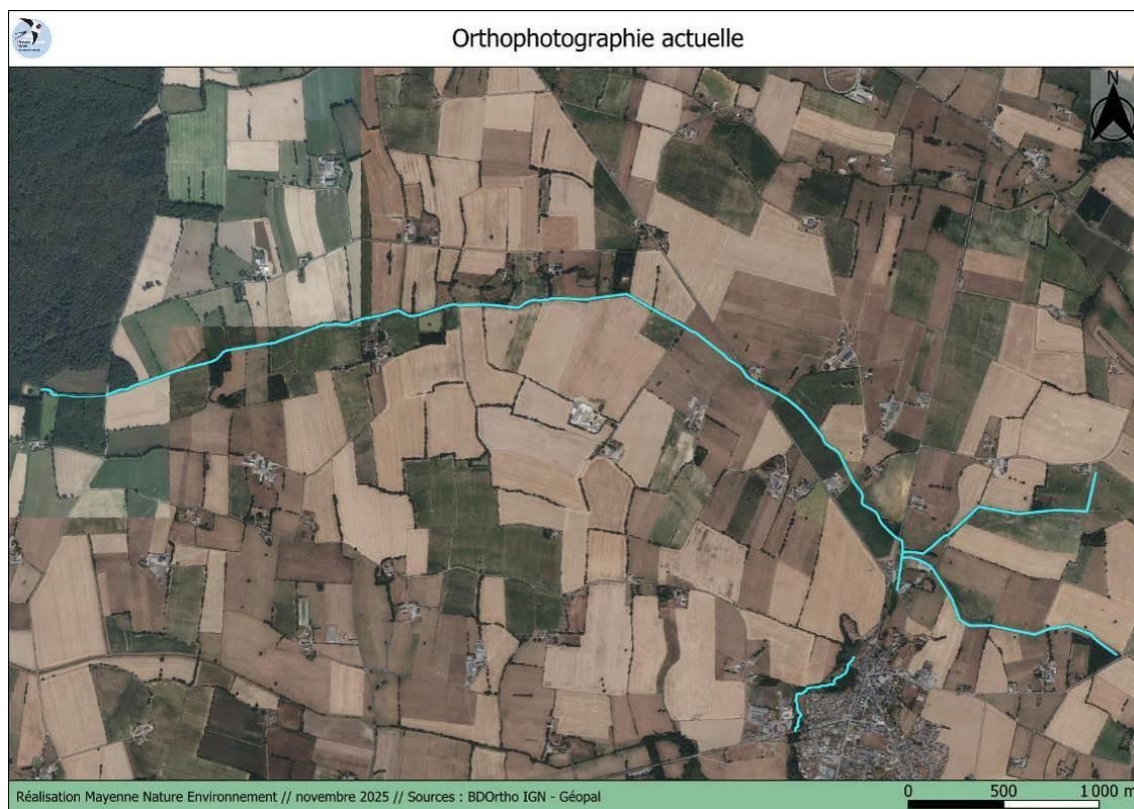


Figure 4 : Comparaison du site d'étude entre 1950 et 2024.

1.5 Objectifs

Cette étude concerne ainsi l'identification des enjeux floristiques et faunistiques sur les 4 secteurs de cours d'eau avant la phase de travaux, pour une meilleure prise en compte de la biodiversité remarquable. L'objectif est d'identifier sur chacun de ces secteurs, les espèces patrimoniales et/ou protégées en ciblant spécifiquement les groupes suivants : flore, habitats, insectes saproxyliques, odonates, amphibiens et micromammifères, et de proposer le cas échéant les mesures spécifiques qu'il convient de mettre en œuvre pour assurer la préservation et le maintien de ces espèces.

2 Méthodes d'inventaires de la faune et de la flore

2.1 Cartographie des habitats

La caractérisation des habitats permet de mieux comprendre le fonctionnement d'un site. Au cours des prospections, l'étude des habitats conduit à une description succincte, qui permet de les caractériser. Les habitats patrimoniaux d'intérêt écologique régional (ZNIEFF) ou communautaire (Cahiers d'habitats) font l'objet d'une analyse phytosociologique plus approfondie. L'intérêt patrimonial de l'habitat est défini selon :

- son intérêt pour l'identification des zones écologiquement les plus remarquables (liste des habitats déterminants des ZNIEFF, validée par le CSRPN en 2018) ;
- sa présence à l'annexe I de la directive européenne 92/43/CEE, dite « Directive Habitats-Faune-Flore ».

La phytosociologie est l'étude des communautés végétales. Il s'agit de décrire des unités homogènes du point de vue floristique, écologique et dynamique. Les relevés phytosociologiques sont réalisés à la période optimale de développement de la communauté végétale étudiée, entre les mois de mai et septembre. Ils consistent à établir des listes de plantes, où chaque espèce est affectée d'un coefficient d'abondance-dominance, qui traduit le recouvrement de l'espèce sur la surface retenue dans l'unité floristique homogène. Cela se concrétise par un coefficient, qui représente un pourcentage de recouvrement. Le coefficient utilisé ici est celui de Braun-Blanquet (Tableau 2).

Tableau 2 : Coefficient d'abondance-dominance de Braun-Blanquet utilisé pour les relevés phytosociologiques.

Coefficient d'A-D	Recouvrement de l'espèce par rapport à la surface totale
5	> 75 %
4	de 50 à 75 %
3	de 25 à 50 %
2	de 5 à 25 %
1	< 5%
+	espèce peu abondante
r	espèce très rare
i	espèce représentée par un individu isolé

Les données sont restituées sous forme d'une typologie de la végétation du site, qui dresse la liste des « groupements végétaux ». Cette typologie peut être exprimée avec différentes nomenclatures, en fonction des objectifs de l'étude (simple entité écologique, Code Corine Biotopes (CCB), Prodrome des végétations de France (PVF), Référentiel des Noms de la Végétation et des habitats de l'Ouest (RNVO), Système d'Information Européen pour la Nature (EUNIS)...). Dans ce cas, la nomenclature EUNIS a été retenue. Une série de photographies permet d'illustrer cette typologie et d'effectuer un comparatif dans le temps.

Seuls les habitats, directement liés aux cours d'eau, ont été étudiés, qu'ils soient en berge ou dans le lit mineur.

2.2 Inventaire de la flore vasculaire

L'inventaire de la flore vasculaire consiste à parcourir l'ensemble de la zone d'étude, en notant toutes les espèces présentes à l'aide du bordereau de référence, établi par le Conservatoire Botanique National de Brest (CBNB), antenne de Nantes. Chaque espèce est identifiée et reportée sur le bordereau (approche qualitative : présence/absence).

Les espèces protégées, ainsi que les espèces patrimoniales relevant de listes rouges (liste de la région des Pays de la Loire et liste du Massif Armoricaire), de liste d'alerte départementale, ou déterminantes des Zones

Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (Znieff), sont localisées de manière ponctuelle ou surfacique à la tablette GPS et photographiées.

Les dates de passage sont déterminées en fonction des périodes optimales d'expression de la végétation, en lien avec les conditions météorologiques, entre le mois d'avril et le mois d'août, en fonction des milieux présents. La restitution se fait sous la forme d'une liste d'espèces, la plus exhaustive possible.

2.3 Inventaires de la faune

Les inventaires de la faune ciblent principalement les groupes taxonomiques susceptibles d'être impactés par les travaux et comportant des espèces à enjeu : insectes saproxyliques, odonates, amphibiens et micromammifères.

Pour chaque groupe taxonomique, les résultats sont présentés sous la forme de tableaux, reprenant la liste des espèces observées, les effectifs recensés, ainsi que pour chaque espèce son statut. Une cartographie, permettant d'identifier les secteurs à enjeux (reproduction, hibernation, alimentation, ...), accompagne ces tableaux. En fonction des enjeux, des préconisations sont formulées pour chacun des groupes taxonomiques étudiés.

2.3.1 Insectes saproxyliques

Les boisements et les réseaux de haies (incluant les ripisylves) peuvent abriter des insectes saproxyliques protégés, tels que le Grand Capricorne, le Pique-Prune, ou d'autres espèces patrimoniales, comme le Lucane cerf-volant. Des prospections spécifiques sont consacrées à la recherche des habitats favorables pour ces espèces (arbres à cavités, arbres sénescents, chandelles...). La méthode proposée repose sur 2 étapes successives, avec un passage pour repérer à l'aide de jumelles des cavités ou des habitats potentiels, en période hivernale, lorsque les arbres ont moins de feuilles, puis un passage au mois de juillet, pour repérer les émergences des différentes espèces et les individus volants. Lors de ces prospections menées le long du cours d'eau dans un périmètre de 20 m, les arbres présentant un potentiel d'accueil ou des indices de présence sont localisés à l'aide d'un GPS et photographiés. La prospection estivale doit confirmer la présence des espèces.

Les résultats sont restitués sous la forme d'une cartographie des sites favorables pour chacune des espèces ciblées.

2.3.2 Odonates

Les libellules sont étudiées principalement par contact visuel des imagos, à vue ou à l'aide de jumelles. Cette méthode peut être accompagnée de captures au filet, pour confirmer l'identification de certaines espèces proches. Les prospections sont réalisées durant les heures les plus chaudes de la journée, dans des conditions climatiques optimales (période ensoleillée depuis au moins un jour, température comprise entre 18°C et 30°C, vent nul à faible).

Les dates de passage sont déterminées en fonction de la phénologie des espèces, entre le mois de mai et le mois d'août. Les prospections sont réalisées le long des cours d'eau identifiés, ainsi que sur les parcelles attenantes pouvant être considérées comme zones de chasse et d'alimentation, dans un périmètre de 50 m de part et d'autre du cours d'eau dans les secteurs accessibles.

2.3.3 Amphibiens

Les amphibiens peuvent utiliser les cours d'eau comme corridors de déplacement, mais assez peu comme zones de reproduction. Aussi, aucune prospection nocturne n'est prévue dans le cadre de cette étude. En revanche, les espèces contactées lors des différents inventaires seront identifiées et portées à connaissance du Syndicat de bassin de l'Oudon, pour qu'elles figurent dans le diagnostic global et qu'elles participent à une meilleure connaissance des espèces présentes sur le territoire.

2.3.4 Micromammifères

L'inventaire des petits mammifères le long des cours d'eau est réalisé à partir de la combinaison de 2 méthodes, qui allient recherche d'indices de présence (crottes, réfectoires, galeries) et l'analyse des pelotes de rejection des rapaces nocturnes, notamment celles de la Chouette effraie, permettant d'identifier les espèces de micromammifères à partir de l'étude des restes osseux. L'analyse des pelotes est réalisée sous loupe binoculaire avec l'aide de la clé de détermination de Doucet. L'ensemble des informations est ensuite saisi sur la base de données www.faune-maine.org, avant d'être analysé.

3 Résultats

3.1 Étude des habitats

Le secteur d'étude est important, linéaire, homogène et sans enjeu particulier relatif aux habitats, même adjacents. Pour une question de lisibilité, la restitution sous la forme de cartographies simplifiées a été privilégiée.

Le cours d'eau a ainsi été parcouru dans son intégralité en prenant une marge d'environ 10 mètres de chaque côté de celui-ci, correspondant plus ou moins à la zone de non traitement (ZNT), obligatoire entre les parcelles agricoles et le cours d'eau. La description des végétations identifiées a été réalisée à partir de l'intérieur du cours d'eau et étendue vers l'extérieur (Tableau 3).

Tableau 3 : Description et patrimonialité des habitats présents

EUNIS	Description	Zone humide	DHFF	ZNIEFF
C2.34 - Herbiers de cours d'eau eutrophes à débit lent	Végétation submergée paucispécifique annuelle à vivaces, dense, dominée par <i>Callitriche stagnalis</i> formant des touffes denses vert clair. En période estivale, <i>Callitriche stagnalis</i> forme assez fréquemment des rosettes de feuilles caractéristiques à la surface de l'eau. Ce groupement peut subir une exondation temporaire. Association héliophile des eaux stagnantes claires, peu profondes (0,1-0,8 m), parfois faiblement courantes (ruisseaux, fossés, mares alimentées par des sources). Ces végétations sont très tolérantes aux pollutions.	Oui	-	Oui
F3.131 - Ronciers	Végétations denses, souvent monospécifiques. Stade intermédiaire entre les végétations herbacées et des fourrés plus denses.	-	-	-
FA.4 - Haies d'espèces indigènes pauvres en espèces	Haies composées essentiellement d'espèces indigènes, non entretenues de manière soutenue ou non plantées comme une haie de façon évidente. Elles sont composées en moyenne de moins de 5 espèces ligneuses sur 25 m de long, sans compter les arbrisseaux comme <i>Rubus fruticosus</i> ou les espèces grimpantes comme <i>Clematis vitalba</i> ou <i>Hedera helix</i> .	-	-	-
E5.43 - Habitats de lisières forestières ombragées colonisés par de hautes herbacées nitrophiles	Habitats dominés par des grandes herbacées nitrophiles (orties, convolvulus, ...) se développant sur des zones perturbées ou régulièrement enrichies relictuelles de haies. Bien que l'unité puisse être rattachée à un HIC et un habitat déterminant ZNIEFF, la communauté végétale s'exprimant ici est trop réduite pour conclure à son rattachement.	-	-	-

EUNIS	Description	Zone humide	DHFF	ZNIEFF
E2.22 - Prairies de fauche atlantiques	Prairies de fauche méso- à eutrophiles planitiaires des îles Britanniques et de l'ouest de la France dominées par les graminées.	-	6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude	Oui
E3.42 - Prairies humides à <i>Juncus acutiflorus</i>	Prairies humides à joncs, ici dans un état dégradé, fortement colonisé par des herbacées nitrophiles.	Oui	-	-

3.1.1 Intérieur du cours d'eau

Sur la grande majorité du linéaire (sauf représentations d'habitats ponctuels), le cours d'eau est relativement étroit, fortement encaissé et dépourvu de végétation aquatique, quand il est exposé.

L'amont du Chéran est couvert par des **Ronciers (F3.131)** sur la majorité de son cours, en mélange localement avec de grandes herbacées eutrophiles des milieux humides (Œnanthe safranée, Orties, Grande Berce). Ces espèces le rendent invisible depuis la berge sur d'importants linéaires.



Figure 5 : Développement de ronces sur les berges du cours d'eau

Ces ronciers peuvent avoir un intérêt pour la biodiversité, mais ils ont plutôt tendance à priver l'intérieur du cours d'eau de lumière, limitant le développement d'herbiers aquatiques ou de végétations de berge. Ce faciès est la conséquence d'une faible largeur du cours d'eau avec des berges hautes favorisant son encaissement. Sur ce secteur d'étude, le Chéran n'a pas la possibilité de circuler librement et d'inonder les parcelles adjacentes.

De rares **herbiers de cours d'eau eutrophes à débit lent (C2.34)**, dominés par *Callitriche stagnalis* sont présents dans la zone en aval (Figure 6), sur des portions du cours d'eau bien exposées à la lumière. Ces herbiers (Figure 7) se développent habituellement sur des cours d'eau même de qualité dégradée, tant qu'ils sont bien exposés à la lumière du jour. Les herbiers remplissent un rôle important d'oxygénation du cours

d'eau et sont des habitats appréciés de l'entomofaune, qui l'utilise comme supports de ponte, source d'alimentation, abris, ... Cet habitat justifie la désignation de Zones d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) en Pays de la Loire.

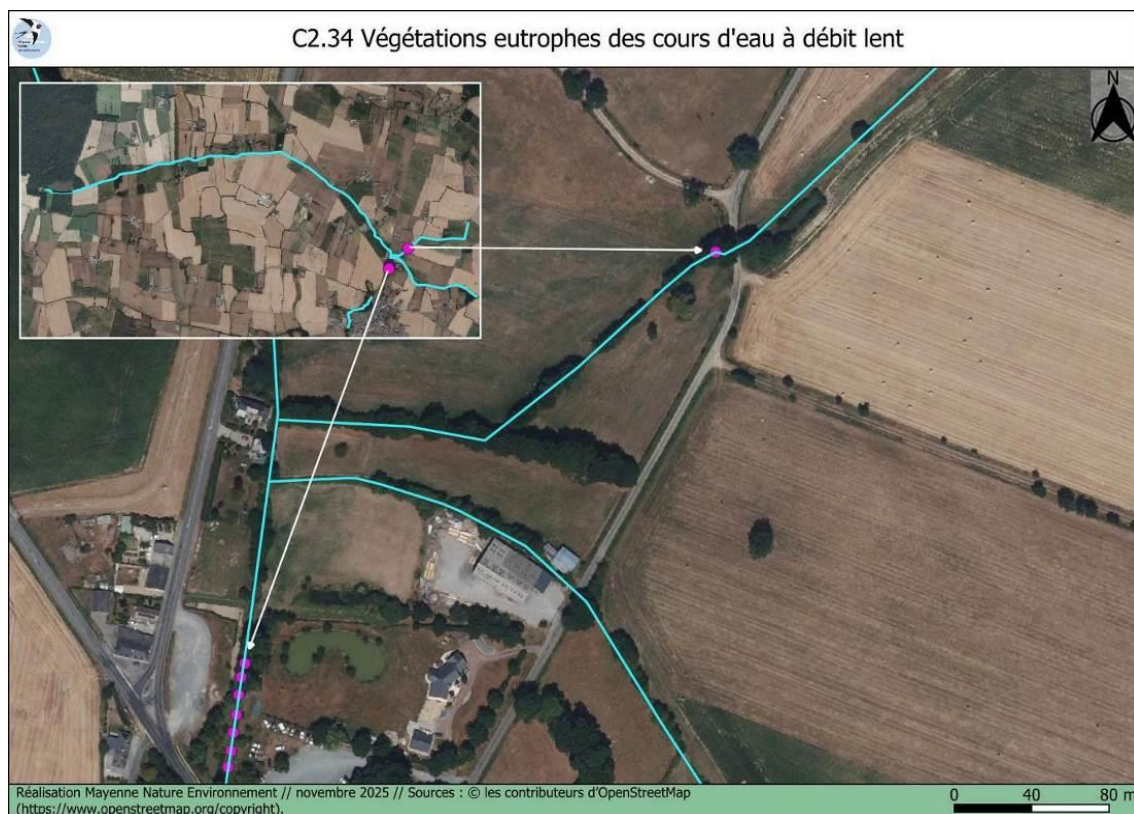


Figure 6 : Localisation des herbiers aquatiques



Figure 7 : Herbiers aquatiques à Callitriche

Ces herbiers sont assez pionniers et pourront recoloniser le cours d'eau après travaux, il est cependant recommandé dans la mesure du possible, de conserver des îlots de présence de ces végétations pour que la

recolonisation soit plus rapide ensuite et pour ne pas supprimer drastiquement un habitat potentiel d'espèces patrimoniales et/ou protégées du cours d'eau.

3.1.2 Trois premiers mètres de part et d'autre du cours d'eau

Selon les secteurs, les végétations varient sur les premiers mètres de chaque côté du cours d'eau. Trois végétations distinctes ont pu être identifiées sur ces zones :

- Des **haies d'espèces indigènes pauvres en espèces (FA.4)** ont été relevées sur un linéaire d'environ 2,8 km le long du Chéran et de ses deux affluents. Ce qui représente un peu moins d'1/3 du linéaire prospecté. Elles sont considérées pauvres en espèces, puisqu'elles sont constituées de moins de 5 espèces ligneuses sur 25 m consécutifs de linéaire (Figure 8 et Figure 9) ; ce qui est le cas de la grande majorité des haies en bord de cours d'eau en Mayenne. Ces haies, en ripisylve, sont composées d'essences adaptées aux milieux humides comme l'Aulne glutineux, le Frêne ou le Saule roux-cendré. On retrouve aussi localement du Sureau, de l'Aubépine, du Hêtre et des Chênes relativement anciens. Les très vieux sujets sont, cependant, souvent des arbres isolés, vétérans du bocage sur le secteur prospecté.



Figure 8 : Jeune haie d'Aulnes



Figure 9 : Haie d'espèces indigènes dominée par le Saule roux-cendré et l'Aulne glutineux

- Les **Ronciers (F3.131)**, présentés dans la partie précédente ne se cantonnent pas systématiquement aux rives directes du cours d'eau, mais peuvent aussi remonter assez haut sur les berges. Les ronciers en haut de berges, s'ils ne sont pas broyés ni fauchés, pourront avec le temps conduire à l'installation d'une haie bocagère (Figure 10).



Figure 10 : Ronciers en haut de berge (à droite de la photo)

- Les **zones rivulaires à grandes herbacées nitrophiles, dont la végétation correspond à des lisières forestières ombragées (E5.43)**, relictuelles de présence de haies anciennes, ont aussi été relevées (Figure 11). Elles sont constituées d'un très faible nombre d'espèces, appréciant les milieux à la fois riches en nutriments, relativement humides et peu sensibles aux perturbations : Ortie dioïque, Grande Berce, Ceanthe safranée, Gaillet croisettes, ronces, Gaillet Gratteron ou encore Stellaire holostée, qui nous renseigne sur le caractère relictuel de ces végétations. On les distingue ici des mégaphorbiaies par l'absence d'espèces caractéristiques de ces dernières et par leur situation sur des zones hautes par rapport au cours d'eau et donc faiblement inondables. Dans ce cas, elles se rapprochent plutôt de friches nitrophiles, relativement au contexte paysage de cultures intensives et possiblement traitées. Dans d'autres contextes, ces végétations pourraient être considérées comme patrimoniales et déterminantes de ZNIEFF, mais leur situation et les espèces qui les composent ne permettent pas le rattachement direct à une unité phytosociologique, qui les rendrait patrimoniales.



Figure 11 : Végétation nitrophile de lisière ombragée sur la berge opposée à la haie

3.1.3 Zone de non traitement (ZNT) entre les parcelles agricoles et le cours d'eau (jusqu'à 10 m)

Deux végétations distinctes ont été relevées sur la zone de non culture entre les parcelles agricoles et le cours d'eau le long de l'amont du Chéran.

- Les **prairies de fauche atlantiques de l'unité E2.22** occupent la grande majorité des zones de non traitement le long du secteur prospecté de l'amont du Chéran (Figure 12). Ces végétations de prairie permanente de fauche des Pays de la Loire sont considérées comme Habitat d'Intérêt Communautaire (HIC) au titre de la Directive Habitats-Faune-Flore (92/43/CEE), peu importe leur état de conservation (6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude) et sont également considérées comme habitat déterminant de ZNIEFF en région Pays de la Loire.



Figure 12 : Prairie de fauche le long du cours d'eau

- Une végétation, observée au bord d'une prairie, formant une bande le long du cours d'eau, a été identifiée comme un habitat de **prairie humide de l'unité E3.42**. La bande prairiale est ici constituée d'espèces d'affinité humide comme le Jonc diffus, le Jonc acutiflore, la Prêle des rivières ou encore le Lotier des marais (Figure 13). Cette végétation se trouve dans la partie amont du tronçon étudié (Figure 14), au sud du Bois d'Andigné (forêt de la Guerche).



Figure 13 : Prairie humide à Jonc acutiflore



Figure 14 : Prairie à *Jonc acutiflore* à l'amont du linéaire étudié

3.2 Inventaire floristique

Au total, sur les 8 km prospectés le long du Chéran et de ses deux affluents de la Chênaie et de la Rimbaudière, 101 espèces végétales ont pu être identifiées. La diversité floristique est considérée comme moyenne à faible. Elle est directement liée à la faible diversité des habitats et une homogénéité globale de la végétation le long du tronçon. Aucune espèce patrimoniale n'a été identifiée lors de l'étude. La liste complète des espèces avec leur statut est disponible en annexe.

3.2.1 Espèces exotiques envahissantes

Quatre espèces, inscrites sur la liste des espèces végétales envahissantes des Pays de la Loire, ont été identifiées sur le tronçon de l'amont du Chéran et de ses deux affluents (Tableau 4).

Tableau 4 : Espèces exotiques envahissantes recensées

Nom d'espèce	EEVE PdL	Explication
Érable sycomore (<i>Acer pseudoplatanus</i> L.)	IP5 PDL	Plante naturalisée ou en voie de naturalisation, ayant tendance à envahir les milieux naturels.
Vergerette du Canada (<i>Erigeron canadensis</i> L.)	IP2 PDL	Invasive uniquement en milieu fortement anthropisé, mais dont l'invasivité en milieu naturel est connue ailleurs dans le monde dans des régions à climat proche.
Cerisier acide (<i>Prunus cerasus</i> L.)	AS5 PDL	Plantes n'étant pas considérées comme invasives dans la région, mais connues comme telles dans des régions à climat proche.
Robinier faux-acacia (<i>Robinia pseudoacacia</i> L.)	IA1i PDL	Taxon invasif avéré portant atteinte à la biodiversité.

Le **Cerisier acide** est considéré comme espèce invasive à surveiller, étant planté sur notre territoire comme ornement ou au sein de haies mais ne portant pas atteinte à la biodiversité. Sa présence sur le secteur d'étude, en marge de jardins privés n'est donc pas un enjeu majeur.

La **Vergerette du Canada** est une espèce invasive des milieux très anthropisés, comme les décharges ou autres friches et délaissés ferroviaires et routiers. Elle est présente sur les bords de route, sur les zones les plus soumises à perturbations de l'aire d'étude. Sa présence est constatée sur tout le territoire Mayennais. Son impact sur le cours d'eau est considéré comme nul et son élimination n'est donc pas requise dans le cas présent, puisqu'elle n'impacte aucun milieu à enjeu.

L'**Érable sycomore** est considéré en Pays de la Loire comme ayant tendance à envahir les milieux naturels. Aucun cas d'un tel niveau d'invasion n'a été constaté en Mayenne et les sujets présents sont majoritairement plantés à des fins ornementales et sont souvent isolés. L'espèce constitue donc également une menace mineure pour l'intégrité de la biodiversité dans le contexte de l'étude.

Enfin, le **Robinier faux-acacia** a également été relevé sur le site. Bien que considéré comme une espèce exotique envahissante avérée en Pays de la Loire, il est souvent planté dans les haies bocagères pour son développement rapide et son caractère imputrescible. En Mayenne, l'espèce peut s'avérer problématique sur des zones plutôt sèches et escarpées. En Maine-et-Loire, on le retrouve également sur des talus bordant des zones humides. Sa capacité de recépage et sa propagation par drageonnement rendent son élimination complète quasi impossible. Sur le site, il a été relevé sur la haie qui borde la prairie humide la plus à l'ouest du site (Figure 14).

3.3 Inventaires de la faune

En raison d'une pollution, signalée par le Syndicat, et affectant la qualité de l'eau durant la période optimale d'observation de la faune, la fréquence ainsi que le nombre de passages souhaités pour chaque taxon n'a pas pu respecter le calendrier proposé initialement.

3.3.1 Insectes saproxyliques

Peu d'arbres remarquables pouvant accueillir les insectes saproxyliques et susceptibles d'être impactés par les travaux ont été identifiés le long du Chéran sur la zone d'étude. Les affluents de la Chênaie et de la Rimbaudière n'ont pas été prospectés. Les observations résultent d'un seul passage, réalisé le long du Chéran à l'automne.

Aucun indice de présence du Grand Capricorne n'a été relevé sur ce tronçon. La classe d'âge des arbres présents en berge ne correspond pas aux exigences écologiques de l'espèce. Toutefois, certains spécimens (les plus anciens) peuvent constituer des habitats d'espèces en devenir. Il convient donc de préserver les plus vieux sujets, qu'ils se trouvent sur les berges ou en proximité immédiate, en proposant leur identification dans les documents d'aménagement de territoire, par exemple ou par un porté à connaissance auprès des mairies concernées.

Il faut rappeler que le Grand Capricorne est un insecte protégé au titre de l'arrêté du 23 avril 2007, fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (J.O. du 06/05/2007). Cet arrêté reprend la réglementation décrite dans le code de l'environnement et applicable spécifiquement aux insectes, à savoir :



Grand Capricorne

- la destruction ou l'enlèvement des œufs, des larves et des nymphes, la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle des animaux dans le milieu naturel, sont interdits sur tout le territoire métropolitain et en tout temps.
- la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux sont interdites, sur les parties du territoire métropolitain où l'espèce est présente ainsi que dans l'aire de déplacement naturel des noyaux de populations existants. Ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée, aussi longtemps qu'ils sont effectivement utilisés ou utilisables au cours des cycles successifs de reproduction ou de repos de cette espèce et pour autant que la destruction, l'altération ou la dégradation remette en cause le bon accomplissement de ces cycles biologiques.

De plus, cette espèce est considérée comme « vulnérable » à l'échelle mondiale par l'UICN (Tableau 5) et figure à l'annexe II de la Directive Européenne « Habitats-Faune-Flore » (92/43/CE).

Tableau 5 : Statuts des insectes saproxyliques identifiés sur le site

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Liste rouge mondiale	ZNIEFF (2018)	Protection nationale (Arrêté du 23/04/2007)	Liste rouge nationale (2016)	Directive Habitat
Grand Capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>	VU	-	oui	-	An. 2
Légende : VU : vulnérable ; An. : annexe.						

Le Grand Capricorne présente un cycle de développement, qui s'étale sur 3 ans. Les œufs sont déposés isolément dans les anfractuosités et dans les blessures des arbres. La durée du développement larvaire est en moyenne de 31 mois. La première année, la larve reste dans la zone corticale. La deuxième année, elle s'enfonce dans le bois, où elle creuse des galeries sinueuses. A la fin du dernier stade, elle se construit une galerie ouverte vers l'extérieur puis une loge nymphale, qu'elle obture avec une calotte calcaire. Ce stade se déroule à la fin de l'été ou à l'automne et dure 5 à 6 semaines. Les adultes restent à l'abri de la loge nymphale et ne sortent qu'en juin de l'année suivante.

La présence du Grand Capricorne, insecte saproxylique protégé, implique la mise en place d'une procédure administrative en amont de travaux, si ces derniers portent atteinte aux arbres colonisés. Dans ce cas, toute intervention, sur une partie d'arbre identifiée comme habitat d'espèce protégée avérée, doit faire l'objet d'un accompagnement par un écologue et d'une demande de dérogation auprès des services de la Direction Départementale des Territoires de la Mayenne.

3.3.2 Odonates

Aucune prospection n'a pu être menée pour ce groupe taxonomique sur le secteur amont du Chéran et ses affluents (ruisseaux de la Chênaie et de la Rimbaudière) en raison de la pollution, signalée par le Syndicat affectant la qualité de l'eau durant la période optimale d'observation. Cependant, une liste des espèces connues a été établie à partir des données saisies sur la base de données, dont MNE a la gestion (www.faunemaine.org).

Ainsi, la présence de 7 espèces d'odonate peut être portée à la connaissance du Syndicat (Tableau 6). Parmi elles, se trouve l'Agrion de Mercure, contacté en 2015 (n=4), 2021 (n=4) et 2023 (n=2), sur un secteur médian de la zone d'étude (Figure 15). Il s'agit d'une espèce protégée, tout comme le Grand Capricorne, au titre de l'arrêté du 23 avril 2007, fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (J.O. du 06/05/2007). Ainsi, tous les stades de développement (larves et imagos) sont protégés tout comme leurs sites de reproduction. Les travaux, prévus sur l'ensemble du

tronçon, doivent prendre en compte la présence récurrente de cette espèce sur un secteur et l'absence de prospection, pouvant certifier son absence sur le reste de la zone d'étude.

La présence de l'Agrion de Mercure, espèce protégée, implique donc la mise en place d'une procédure administrative en amont de travaux, a minima sur la zone colonisée (cerfa 13614*01) et l'adaptation du calendrier d'intervention en dehors de la période de reproduction des adultes. De plus, une prospection, au cours de la période de vol de cette espèce, en juin 2026, pourra permettre de préciser les secteurs de présence effective. Ces derniers seront demandés afin de compléter la demande de dérogation, qui sera à adresser auprès des services de la Direction Départementale des Territoires de la Mayenne et préciser l'objectif d'amélioration de la qualité du milieu et les détails techniques de l'intervention assurant la préservation de cette espèce.

Tableau 6 : Statuts des odonates identifiés sur le site

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection nationale (Arrêté du 23/04/2007)	Directive Habitat	Plan National et /ou Régional d'Actions ou Listes rouge Europe/EU28	Liste rouge nationale (2016)	Liste rouge régionale (2021)	ZNIEFF (2018)	Dernière observation	Statut patrimonial en Mayenne (2018)
Zygoptères									
Agrion jouvencelle	<i>Coenagrion puella</i>				LC	LC		2025	Très commun
Agrion porte-coupe	<i>Enallagma cyathigerum</i>				LC	LC		2018	Très commun
Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	Prot.	An. 2	PNA/PRA	LC	NT	oui	2023	Commun
Caloptéryx vierge	<i>Calopteryx virgo</i>				LC	LC		2025	Très commun
Ischnure élégante	<i>Ischnura elegans</i>				LC	LC		2025	Très commun
Pennipatte bleuâtre	<i>Platycnemis pennipes</i>				LC	LC		2025	Très commun
Anisoptères									
Sympétrum méridional	<i>Sympetrum meridionale</i>				LC	LC		2022	Peu commun

Légende : PNA : Plan national d'Actions 2020-2030 ; PRA : Plan régional d'actions 2025-2030 ; LC : pré-occupation mineure ; NT : quasi- menacée ; en Gras : espèces patrimoniales.

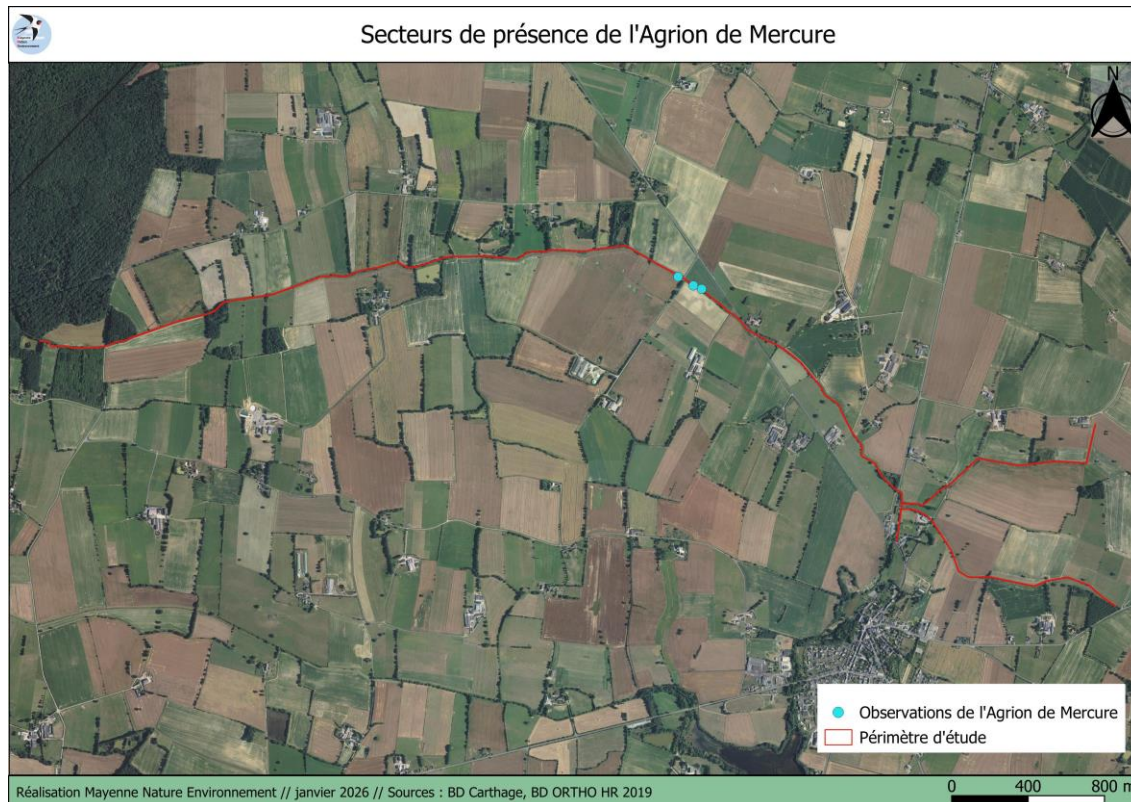


Figure 15 : Secteurs de présence de l'Agrion de Mercure

En l'absence de données de terrain, aucune conclusion ne peut être établie quant à la composition du cortège odonatologique ou à la présence éventuelle d'espèces patrimoniales et/ou protégées sur ce secteur.

3.3.3 Amphibiens

Aucune prospection spécifique n'a été programmée pour ce groupe taxonomique, mais les amphibiens contactés au cours des différents passages ont été identifiés et relevés. Seule la Grenouille verte (*Pelophylax sp.*) a été observée sur les berges du Chéran (Tableau 7). Cette espèce est commune, peu exigeante et répartie sur l'ensemble du tronçon étudié.

Aucun enjeu particulier n'est relevé pour ce groupe, si ce n'est la préservation de la pièce d'eau (Figure 16), qui se trouve en rive droite en amont de la zone d'étude et qui pourrait héberger des amphibiens.

Tableau 7 : Statuts des amphibiens identifiés sur le site

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Niveau de conservation en Pays de la Loire			Statut de conservation en France	Statut réglementaire	
		Liste rouge (2021)	ZNIEFF (2018)	Responsabilité biologique régionale (2021)	Liste rouge (2015)	Statut juridique	Directive "Habitats"
Grenouille verte	<i>Pelophylax sp.</i>	Na		Na	LC	Prot. (art. 5)	An. 5

Légende : Na : méthode non applicable; LC : préoccupation mineure ; Prot. : espèce protégée ; art. : article ; An. : annexe.



Figure 16 : Mare située dans la partie amont de la zone d'étude

3.3.4 Micromammifères

Comme pour les insectes saproxyliques, les affluents de la Chênaie et de la Rimbaudière n'ont pas été prospectés. Les observations résultent d'un seul passage, réalisé le long du Chéran à l'automne. Des indices de présence, principalement des crottes, ont permis d'identifier la présence du Rat musqué. Une forte densité de Ragondin, a également été relevée. Cette espèce fait l'objet d'un piégeage important sur la zone

d'étude avec de nombreuses cages-pièges positionnées en haut de berge (Figure 17). Aucun autre petit mammifère n'a été contacté en 2025.

Les prospections spécifiques dédiées au Campagnol amphibie, réalisées en 2025, n'ont pas permis d'identifier d'habitat favorable pour l'espèce de part et d'autre du Chéran sur ce secteur. En effet, la configuration d'un cours d'eau encaissé et très canalisé, ne favorise pas la présence de zones d'expansion de crues et ainsi l'installation de milieux adaptés aux exigences écologiques de cette espèce.

Aucun enjeu particulier n'est relevé pour ce groupe. En revanche, si des travaux permettant l'installation de milieux favorables au Campagnol amphibie sont réalisés. Il sera important d'apporter cette information aux piégeurs pour limiter le risque de destruction, même non intentionnelle d'une espèce protégée.

Tableau 8 : Statuts des mammifères identifiés sur le site

Nom vernaculaire	Statuts de conservation en Pays de la Loire			Statuts de conservation en France	Statut réglementaire	Dernière observation
	Liste rouge (2020)	ZNIEFF (2018)	Responsabilité biologique régionale	Liste rouge (2017)		
Ragondin	NA ^a		Non applicable	NA ^a	Ch.	2025
Rat musqué	NA ^a		Non applicable	NA ^a	Ch.	2025

Légende : NAc : méthode non applicable ; Ch. : espèce chassable.



Figure 17 : Séquence d'observation liée au piégeage sur la zone d'étude

3.3.5 Synthèse des enjeux faunistiques

L'étude, initialement prévue, n'a pas pu être menée dans son intégralité sur la zone d'étude à cause d'une pollution du cours d'eau survenue durant la période envisagée pour la phase de terrain. Quelques prospections tardives ont, tout de même, été programmées et la base de données a été consultée.

Sur les berges du Chéran, aucun arbre n'a été identifié comme habitat d'espèce pour le Grand Capricorne. Concernant les libellules, les données bibliographiques permettent d'identifier un secteur de présence avérée de l'Agrion de Mercure, espèce protégée justifiant du dépôt d'une demande de dérogation si des travaux sont envisagés sur ce secteur. De plus, des prospections complémentaires sont recommandées, afin de confirmer l'absence de cette espèce sur le reste de la zone d'étude.

Enfin, aucun enjeu particulier n'a été relevé ni pour les amphibiens, ni pour les petits mammifères sur la zone prospectée.

3.4 Mise en œuvre des travaux et recommandations

3.4.1 Impact potentiel des travaux

Aucun impact majeur des travaux ni sur les espèces floristiques, ni les milieux naturels n'est à relever sur le site. Concernant la faune, les interventions programmées sur le cours d'eau peuvent avoir un impact sur l'habitat de reproduction de l'Agrion de Mercure, comme sur sa phase larvaire, au cours de laquelle les individus sont dissimulés dans le substrat et demeurent difficiles à repérer. Les observations, réalisées au cours de l'automne 2025, tendent à identifier des milieux dégradés sur lesquels il semble important d'intervenir afin de préserver cette espèce. Les travaux projetés sont de nature à favoriser l'ouverture du cours d'eau et l'installation d'une végétation répondant aux exigences écologiques de l'Agrion de Mercure. Des précautions sur la période et les méthodes d'intervention doivent être prises pour garantir le maintien de l'espèce sur le site durant toute la phase de travaux. Ainsi, ces travaux auront un moindre impact s'ils sont réalisés durant la phase hivernale ou entre les mois de septembre et novembre. Un prélèvement de substrat peut être préconisé en amont des travaux, sur les secteurs accueillant l'espèce et réservé avant d'être redéposé dans le lit du cours d'eau en fin d'intervention. Les larves seront ainsi préservées et pourront finaliser leur développement.

3.4.2 Recommandations

Le cours d'eau est globalement très étroit, encaissé, très peu sinueux et majoritairement couvert par des ronces, tous ces paramètres, couplés à des masses d'eau arrivant polluées dans le lit, empêchent le développement de la végétation aquatique et l'installation d'une plus grande diversité d'espèces. Une mise en lumière de certains tronçons du cours d'eau avec un abaissement des berges, ou un rehaussement du lit, et un élargissement et la définition d'un cours d'eau plus sinueux seraient autant de paramètres favorables au développement des végétations aquatique et rivulaire et plus accueillant pour la faune associée. Les quelques arbres remarquables par leur classe d'âge ou leur gestion (anciennes trognes) seront à conserver.

Liste des figures

Figure 1 : Zone d'étude pour les mammifères semi-aquatiques.....	2
Figure 2 : Carte des secteurs prospectés	2
Figure 3 : Zonages particuliers à proximité du site	3
Figure 4 : Comparaison du site d'étude entre 1950 et 2024.	4
Figure 5 : Développement de ronces sur les berges du cours d'eau.....	9
Figure 6 : Localisation des herbiers aquatiques	10
Figure 7 : Herbiers aquatiques à Callitriche	10
Figure 8 : Jeune haie d'Aulnes	11
Figure 9 : Haie d'espèces indigènes dominée par le Saule roux-cendré et l'Aulne glutineux	12
Figure 10 : Ronciers en haut de berge (à droite de la photo)	12
Figure 11 : Végétation nitrophile de lisière ombragée sur la berge opposée à la haie	13
Figure 12 : Prairie de fauche le long du cours d'eau	14
Figure 13 : Prairie humide à Jonc acutiflore.....	14
Figure 14 : Prairie à Jonc acutiflore à l'amont du linéaire étudié	15
Figure 15 : Secteurs de présence de l'Agrion de Mercure	18
Figure 16 : Mare située dans la partie amont de la zone d'étude.....	19
Figure 17 : Séquence de piégeage observée sur la zone d'étude	20

Liste des tableaux

Tableau 1 : Localisation des zones d'étude pour le diagnostic faune/flore.	1
Tableau 2 : Coefficient d'abondance-dominance de Braun-Blanquet utilisé pour les relevés phytosociologiques.	5
Tableau 3 : Description et patrimonialité des habitats présents.....	8
Tableau 4 : Espèces exotiques envahissantes recensées	15
Tableau 5 : Statuts des insectes saproxyliques identifiés sur le site	17
Tableau 6 : Statuts des odonates identifiés sur le site	18
Tableau 7 : Statuts des amphibiens identifiés sur le site	19
Tableau 8 : Statuts des mammifères identifiés sur le site	20

Bibliographie

Dellatus L. & Magnanon S. (coord.), Colasse V., Glemarec E., Guitton H., LAURENT E., Thomassin G., Bioret F., Catteau E., Clément B., Diquelou S., Felzines J.-C., Foucault B. (de), Gauberville C., Gaudillat V., Guillevic Y., Haury J., Royer J.-M., Vallet J., Geslin J., Goret M., Hardegen M., Lacroix P., Reimringer K., Sellin V., Waymel J. & Zambettakis C., 2014 - *Classification phytosociologique et phytosociologique des végétations de Basse-Normandie, Bretagne et Pays de la Loire*. Brest : Conservatoire Botanique National de Brest, 260 p. (Les cahiers scientifiques et techniques du CBN de Brest ; 1).

Dortel F., Magnanon S., Brindejonc O., Dissez C., 2016 - *Liste rouge de la flore vasculaire des Pays de la Loire. Évaluation des menaces selon la méthodologie et la démarche de l'UICN*. Brochure. Brest : Conservatoire botanique national de Brest, 24 p.

Dortel F., 2023 - Liste des plantes vasculaires invasives, potentiellement invasives et à surveiller en Pays de la Loire. Liste 2023. DREAL Pays de la Loire. Brest : Conservatoire botanique national de Brest. 35 p. + 4 annexes.

DORTELF., 2018 – Une nouvelle liste des plantes vasculaires déterminantes pour la région des Pays de la Loire : méthode et liste approuvées par le CSRPN du 13/06/2018. DREAL Pays de la Loire, Nantes : Conservatoire botanique national de Brest, 15 p.+ Annexes

Gaudillat V., Argagnon O., Bensettiti, F., Bioret F., Boulet V., Causse G., Choynet G., Coignon B., de Foucault B., Delassus L., Duhamel F., Fernez Th., Herard K., Lafon P., Le Foulher A., Panaïotis C., Poncet R., Prud'homme F., Rouveyrol P. & Villaret J.-C., 2018. *Habitats d'intérêt communautaire : actualisation des interprétations des Cahiers d'habitats*. Version 1, mars 2018. Rapport UMS PatriNat 2017-104. UMS PatriNat, FCBN, MTES, Paris, 62 p.

MOREAU H., 2024. – *Liste de la flore vasculaire rare et/ou en régression de la Mayenne. Rapport méthodologique*. Conseil Départemental de la Mayenne. Lournay : Mayenne Nature Environnement, 18 p. + annexes.

Directive 92/43/CEE du conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, dite Directive Habitat-Faune-Flore (DHFF).

Arrêté du 14 décembre 2006 fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain.

Arrêté du 25 janvier 1993 fixant la liste des espèces végétales protégées en région Pays de la Loire complétant la liste nationale.

Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement.

UICN France & FCBN & AFB & MNHN (éds), 2018 - La liste rouge des espèces menacées en France. Chapitre flore vasculaire de France métropolitaine. Paris : UICN France, 32 p.

Les listes des espèces déterminantes et habitats déterminants en Pays de la Loire, 2018. - DREAL Pays de la Loire.

Liste des habitats déterminants ZNIEFF, Pays de la Loire, 2018. http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/IMG/ods/liste_pdl__2018_habitats_vf-3.ods

Annexe

Liste et statuts des espèces végétales inventoriées sur le site

Nom d'espèce	DHFF	Prot Nat	Prot Reg	LR Nat	LR Reg	ZNIEFF	EEVE PdL	LR53
<i>Acer pseudoplatanus</i> L.				LC	NA	-	IP5 PDL	NA
<i>Achillea millefolium</i> L.				LC	LC	-		LCd
<i>Aesculus hippocastanum</i> L.				NA	NA	-		NA
<i>Alliaria petiolata</i> (M.Bieb.) Cavara & Grande				LC	LC	-		LCd
<i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn.				LC	LC	-		LCd
<i>Alopecurus geniculatus</i> L.				LC	LC	-		LCd
<i>Anisantha sterilis</i> (L.) Nevski				LC	LC	-		LCd
<i>Anthoxanthum odoratum</i> L.				LC	LC	-		LCd
<i>Arctium minus</i> (Hill) Bernh.				LC	LC	-		LCd
<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl				LC	LC	-		LCd
<i>Betula pendula</i> Roth				LC	LC	-		LCd
<i>Bromus hordeaceus</i> L. subsp. <i>hordeaceus</i>				LC	NA	-		LCd
<i>Callitriche stagnalis</i> Scop.				LC	LC	-		LCd
<i>Cardamine pratensis</i> L.				LC	LC	-		LCd
<i>Carex flacca</i> Schreb. subsp. <i>flacca</i>				LC	LC	-		LCd
<i>Castanea sativa</i> Mill.				LC	LC	-		LCd
<i>Chenopodium album</i> L.				LC	LC	-		LCd
<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop.				LC	LC	-		LCd
<i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten. subsp. <i>vulgare</i>				LC	LC	-		LCd
<i>Convolvulus sepium</i> L.				LC	LC	-		NA
<i>Cornus sanguinea</i> L.				LC	NA	-		NA
<i>Corylus avellana</i> L.				LC	LC	-		LCd
<i>Crataegus monogyna</i> Jacq.				LC	LC	-		LCd
<i>Cruciata laevipes</i> Opiz				LC	LC	-		LCd
<i>Cytisus scoparius</i> (L.) Link				NA	NA			LCd
<i>Dactylis glomerata</i> L.				LC	LC	-		LCd
<i>Daucus carota</i> L.				LC	LC	-		LCd
<i>Dipsacus fullonum</i> L.				LC	LC	-		LCd
<i>Epilobium hirsutum</i> L.				LC	LC	-		LCd
<i>Epilobium tetragonum</i> L.				LC	LC	-		LCd
<i>Equisetum arvense</i> L.				LC	LC	-		LCd
<i>Equisetum fluviatile</i> L.				LC	LC	-		LCd
<i>Erigeron canadensis</i> L.				NA	NA	-	IP2 PDL	NA
<i>Ervilia hirsuta</i> (L.) Opiz				LC	LC	-		LCd
<i>Euphorbia amygdaloides</i> L. subsp. <i>amygdaloides</i>				LC	LC	-		LCd
<i>Ficaria verna</i> Huds. subsp. <i>verna</i>				LC	LC	-		LCd
<i>Fraxinus excelsior</i> L.				LC	LC	-		LCd

Nom d'espèce	DHFF	Prot Nat	Prot Reg	LR Nat	LR Reg	ZNIEFF	EEVE PdL	LR53
<i>Galium aparine</i> L.				LC	LC	-		LCd
<i>Galium mollugo</i> L.				LC	LC	-		LCd
<i>Geranium dissectum</i> L.				LC	LC	-		LCd
<i>Geranium robertianum</i> L.				LC	LC	-		LCd
<i>Geum urbanum</i> L.				LC	LC	-		LCd
<i>Hedera helix</i> L.				LC	LC	-		LCd
<i>Helminthotheca echioides</i> (L.) Holub				LC	LC	-		LCd
<i>Helosciadium nodiflorum</i> (L.) W.D.J.Koch				LC	LC	-		LCd
<i>Heracleum sphondylium</i> L. subsp. <i>sphondylium</i>				LC	LC	-		LCd
<i>Holcus lanatus</i> L.				LC	LC	-		LCd
<i>Humulus lupulus</i> L.				LC	LC	-		LCd
<i>Hypericum perforatum</i> L.				LC	LC	-		LCd
<i>Ilex aquifolium</i> L.				LC	LC	-		LCd
<i>Iris pseudacorus</i> L.				LC	LC	-		LCd
<i>Juglans regia</i> L.				NA	NA	-		NA
<i>Juncus conglomeratus</i> L.				LC	LC	-		LCd
<i>Juncus effusus</i> L.				LC	LC	-		LCd
<i>Lactuca serriola</i> L.				LC	LC	-		LCd
<i>Leucanthemum</i> Groupe <i>vulgare/cantabricum/ircutianum</i>				NA	LC	-		NA
<i>Lolium perenne</i> L.				LC	LC	-		LCd
<i>Lotus corniculatus</i> L. subsp. <i>corniculatus</i>				LC	LC	-		LCd
<i>Lotus pedunculatus</i> Cav.				LC	LC	-		LCd
<i>Lythrum salicaria</i> L.				LC	LC	-		LCd
<i>Medicago arabica</i> (L.) Huds.				LC	LC	-		LCd
<i>Mentha arvensis</i> L.				LC	LC	-		LCd
<i>Oenanthe crocata</i> L.				LC	LC	-		LCd
<i>Plantago coronopus</i> L. subsp. <i>coronopus</i>				LC	LC	-		LCd
<i>Plantago lanceolata</i> L.				LC	LC	-		LCd
<i>Poa annua</i> L. subsp. <i>annua</i>				LC	LC	-		LCd
<i>Poa pratensis</i> L.				LC	LC	-		LCd
<i>Potentilla reptans</i> L.				LC	LC	-		LCd
<i>Prunus cerasus</i> L.				NA	NA	-	AS5 PDL	NA
<i>Prunus spinosa</i> L.				NA	NA	-		NA
<i>Pteridium aquilinum</i> (L.) Kuhn				LC	LC	-		LCd
<i>Pyrus</i> sp.				NA	NA	-		NA
<i>Quercus robur</i> L.				LC	LC	-		LCd
<i>Ranunculus acris</i> L.				LC	LC	-		LCd
<i>Ranunculus repens</i> L.				LC	LC	-		LCd
<i>Ranunculus sardous</i> Crantz				LC	LC	-		LCd

Nom d'espèce	DHFF	Prot Nat	Prot Reg	LR Nat	LR Reg	ZNIEFF	EEVE PdL	LR53
<i>Robinia pseudoacacia</i> L.				NA	NA	-	IA1i PDL	NA
<i>Rubus fruticosus</i> aggr.				NA	NA	-		NA
<i>Rumex acetosa</i> L. subsp. <i>acetosa</i>				LC	LC	-		LCd
<i>Rumex conglomeratus</i> Murray				LC	LC	-		LCd
<i>Rumex crispus</i> L.				LC	LC	-		LCd
<i>Rumex obtusifolius</i> L. subsp. <i>obtusifolius</i>				LC	LC	-		LCd
<i>Salix atrocinerea</i> Brot.				LC	LC	-		LCd
<i>Sambucus nigra</i> L.				LC	LC	-		LCd
<i>Schedonorus arundinaceus</i> (Schreb.) Dumort. subsp. <i>arundinaceus</i>				LC	LC	-		LCd
<i>Scrophularia auriculata</i> L. subsp. <i>auriculata</i>				LC	LC	-		LCd
<i>Scrophularia nodosa</i> L.				LC	LC	-		LCd
<i>Senecio vulgaris</i> L.				LC	LC	-		LCd
<i>Silene latifolia</i> Poir.				LC	LC	-		LCd
<i>Solanum dulcamara</i> L.				LC	LC	-		LCd
<i>Sonchus asper</i> (L.) Hill subsp. <i>asper</i>				LC	LC	-		LCd
<i>Stellaria holostea</i> L.				LC	LC	-		LCd
<i>Symphytum officinale</i> L. subsp. <i>officinale</i>				LC	LC	-		LCd
<i>Trifolium arvense</i> L.				LC	LC	-		LCd
<i>Ulex europaeus</i> L.				LC	NA	-		LCd
<i>Ulmus minor</i> Mill.				LC	LC	-		LCd
<i>Urtica dioica</i> L.				LC	LC	-		LCd
<i>Veronica beccabunga</i> L. subsp. <i>beccabunga</i>				LC	LC	-		LCd
<i>Veronica chamaedrys</i> L.				LC	LC	-		LCd
<i>Veronica hederifolia</i> L.				LC	LC	-		LCd
<i>Vicia sepium</i> L.				LC	LC	-		LCd

LR Nat / prot Nat : espèce inscrite sur la liste rouge nationale / protégée au niveau national

LR Reg / prot Reg : espèce inscrite sur la liste rouge régionale / protégée au niveau régional

ZNIEFF : espèce déterminante ZNIEFF en Pays de la Loire

DHFF : espèce classée au titre de la directive habitat, faune, flore

LR53 : espèce inscrite à la liste de la flore vasculaire rare et/ou en régression de la Mayenne

EEVE : espèce inscrite sur la liste des espèces exotiques envahissantes des pays de la Loire

PdL [IA1i] : Taxon invasif avéré portant atteinte à la biodiversité

PdL [IP5] : Plante naturalisée ou en voie de naturalisation, ayant tendance à envahir les milieux naturels

PdL [AS5] : Plantes n'étant pas considérées comme invasives dans la région, mais connues comme telles dans des régions à climat proche

PdL [IP2] : Invasive uniquement en milieu fortement anthropisé, mais dont l'invasivité en milieu naturel est connue ailleurs dans le monde dans des régions à climat proche